

Annexe 1

Communiqué du 53e Forum des îles du Pacifique, Annexe A Examen de l'architecture régionale : Recommandations de la phase 2

Recommandation 1 : Maintenir les dirigeants du Forum comme sommet de l'architecture régionale, avec une autorité déléguée sur les questions sectorielles accordée aux réunions ministrielles sectorielles approuvées sous la direction étroite de leurs présidents et conseils d'administration respectifs et soutenue par les secrétariats respectifs des réunions ministrielles au sein du système régional.

Recommandation 2 : Maintenir le rôle du Secrétaire général, en tant que principal canal de communication entre le Forum des îles du Pacifique et le CROP, soutenu par les autres chefs du CROP, pour garantir que des conseils politiques solides sont fournis aux dirigeants et que les décisions des dirigeants sont mises en œuvre et suivies efficacement.

Recommandation 3 : L'ordre du jour des dirigeants du Forum doit être informé par les développements mondiaux et régionaux, y compris le suivi et le rapport annuels sur la Stratégie 2050 pour le continent Pacifique bleu, et il faut que les modalités des réunions des dirigeants du Forum soient gérées et renforcées pour garantir un processus piloté par les membres dans les domaines suivants : Protocoles de rédaction de communiqués, définition de l'ordre du jour des dirigeants, format des réunions des dirigeants.

Recommandation 4 : Examiner la pertinence continue des catégories de membre associé et d'observateur du Forum au sein de l'architecture du Forum et de ses critères associés, ainsi que l'application de ce statut à l'ensemble de l'architecture du Forum.

Recommandation 5 : Que les organisations de la société civile et le secteur privé concernés (le cas échéant) soient invités en tant qu'observateurs aux points pertinents de l'ordre du jour des réunions permanentes du Forum des îles du Pacifique aux niveaux ministériel et officiel, et qu'un ensemble de principes pour l'engagement des OSC et du secteur privé soit mis en place pour guider leur engagement.

Recommandation 6 : Afin de favoriser le partage d'informations et une plus grande complémentarité entre les travaux des groupements sous-régionaux et du Forum des îles du Pacifique, les Secrétariats de chacun des trois groupes sous-régionaux de la région Pacifique devraient être admis en qualité d'observateurs aux réunions permanentes du Forum des îles du Pacifique aux niveaux officiel, ministériel et plénier pour les dirigeants.

Recommandation 7 : Renforcer l'intégration des petits États insulaires dans les considérations politiques, les processus de gouvernance et les dimensions d'élaboration des politiques du Forum des îles du Pacifique et de son architecture.

Recommandation 8 : Veiller à ce que le Secrétariat du Forum dispose des ressources appropriées pour donner la priorité à la coordination, à l'établissement de rapports et à la communication sur la mise en œuvre de la Stratégie 2050, par le biais d'un Plan stratégique PIFS aligné, d'une structure organisationnelle et d'un cadre de capacités ; et à ce que les autres agences du CROP disposent des capacités nécessaires pour travailler efficacement avec le PIFS sur la Stratégie.

Une gouvernance régionale cohérente en appui à la Stratégie 2050

Recommandation 9 : Les réunions ministrielles des différents domaines thématiques supervisent les progrès sectoriels pertinents vers les objectifs, les résultats du système et des personnes tels que reflétés dans le plan de mise en œuvre de la Stratégie 2050 : 11 a. Approuver provisoirement les mécanismes de prise de décision au niveau ministériel régional en place dans les 7 domaines thématiques et entreprendre une analyse plus approfondie de la valeur et de la contribution actuelles de ces réunions ministrielles existantes, y compris l'identification des lacunes et/ou des doublons, et, dans le cadre de la Phase 3, envisager des options de changement. b. Les nouveaux mécanismes de prise de décision au niveau ministériel (non inclus dans les réunions ministrielles existantes) doivent être approuvés au niveau des dirigeants et présentés aux dirigeants avec une analyse de rentabilisation appropriée et un projet de mandat pour examen. c. Toutes les réunions ministrielles sectorielles doivent inclure un point permanent à l'ordre du jour sur les priorités pertinentes pour 2050, les actions collectives régionales et les résultats des réunions des dirigeants.

Recommandation 10 : Envisager et élaborer un processus pour approuver tout nouveau rôle de commissaire régional, y compris un ensemble de critères établis, afin de garantir que le rôle ne fasse pas double emploi avec les mécanismes régionaux existants qui pourraient être en place.

Suivi de la mise en œuvre de la Stratégie 2050

Recommandation 11 : Le Sous-comité du FOC sur la Stratégie 2050 aura pour mission de superviser le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre de la Stratégie 2050 et de son Plan de mise en œuvre : a) Des groupes consultatifs thématiques, présidés par l'Agence CROP compétente et composés d'agences régionales de mise en œuvre dans le domaine thématique spécifique, seront créés avec des termes de référence clairs pour coordonner et collaborer avec les agences de mise en œuvre sur la réalisation des objectifs et des résultats pertinents ; pour suivre les progrès au niveau thématique vers les résultats des systèmes et des personnes tels qu'identifiés dans le 2050IP ; pour s'assurer que les actions collectives régionales dans les domaines thématiques respectifs font l'objet d'un processus d'analyse systématique ; pour élaborer un plan de mise en œuvre et travailler avec le Secrétariat du Forum sur la mobilisation des ressources nécessaires ; et pour fournir des conseils stratégiques et des réponses aux décisions des dirigeants ; et b) Assurer la supervision du rapport annuel aux dirigeants sur la Stratégie 2050 qui devrait inclure les progrès dans chaque domaine thématique (à la fois les actions collectives régionales et les initiatives régionales existantes) et une « analyse approfondie » indépendante de 1 à 2 résultats pour examiner les progrès et la contribution à l'approfondissement du régionalisme. Tous les trois ans, le rapport évaluera les progrès réalisés par rapport aux résultats obtenus dans les sept domaines thématiques.

Renforcement de la coordination régionale pour mettre en œuvre la Stratégie 2050

Recommandation 12 : Sous la direction des membres du Forum, mettre à jour et mettre en œuvre la Charte du CROP afin de refléter les modalités de gouvernance pour une mise en œuvre renforcée et cohérente de la Stratégie 2050, y compris le leadership et les opérations efficaces des groupes consultatifs thématiques et la clarification des mandats, des rôles et des responsabilités de chaque agence du CROP à l'appui de la Stratégie 2050. Les mises à jour recommandées incluent : a. L'intégration des rapports des agences à leurs conseils d'administration respectifs sur les initiatives clés qui ont progressé et qui contribuent à la Stratégie 2050, y compris, le cas échéant, la collaboration avec d'autres agences CROP et/ou non-CROP sur les priorités régionales ; et b. L'institutionnalisation d'un calendrier régional annuel, qui s'inspire du travail des agences du CROP, y compris les groupes consultatifs thématiques, et qui est fourni à titre d'information aux membres afin de soutenir une planification et une coordination renforcées sur les questions régionales, et en outre, de garantir que

le nombre de Réunions ministérielles régionales 12 tenues chaque année soit bien connu à l'avance et espacé de manière à réduire l'impact, autant que possible, sur les petites administrations.

Recommandation 13 : Poursuivre les travaux visant à faire progresser l'harmonisation du CROP, avec une responsabilisation claire et des rapports aux responsables et aux membres du CROP sur la priorisation et les délais de mise en œuvre (potentiellement soutenus par des consultants externes si nécessaire pour un examen détaillé des options, y compris les coûts et les avantages).

Mécanisme de partenariat et d'engagement

Recommandation 14 : Approuver le concept de hiérarchisation des partenaires de dialogue du Forum des îles du Pacifique tel que reflété dans le mécanisme de partenariat et d'engagement décrit à l'Annexe 1 et demander au FOC d'affiner davantage les critères et sous-critères d'ici décembre 2024 pour une application provisoire et une mise en œuvre complète par le 54e Forum des îles du Pacifique. Phase 3 de la révision de l'architecture régionale

Recommandation 15 : Commander une troisième phase de l'examen de l'architecture régionale afin d'examiner et de fournir des recommandations sur une architecture régionale rationalisée incluant les agences CROP et non-CROP et les plateformes de réunion régionales.
